



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 18/11/2022

### **OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS LE NORD**

Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre  
2022

**Du 25 novembre au 2 décembre 2022**, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération nationale d'abandon simplifié d'armes..**

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, il est estimé qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient des armes, principalement de chasse ou issues des première et seconde guerres mondiales.

La plupart de ces armes ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de leur détention.

Cette opération offre aux détenteurs la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement en se présentant sur l'un des six sites d'accueil et de collecte mis en place dans le département du Nord à l'occasion de cette opération.

#### **Se dessaisir simplement d'arme**

Les dessaisissements d'armes et de munitions se feront sans formalité administrative auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés.

Les particuliers pourront abandonner tout type d'armes : armes à feu, armes de poing, armes blanches, petites munitions (< 20 mm).

Ne seront en revanche pas acceptés les engins de guerre, les munitions de guerre (obus, grenades), les explosifs, la poudre, les artifices et les munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. **Si vous avez un doute sur votre arme, vous êtes invités à contacter le 03 28 20 59 28 qui sera activé le 25 novembre, afin d'organiser, si cela est nécessaire, un enlèvement sécurisé de l'arme à votre domicile.**

#### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## Conserver légalement une arme

Si vous souhaitez conserver l'arme en votre possession, des agents de la préfecture seront présents sur les sites pour vous aider à l'enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

**Il convient dans ce cas de se déplacer sans l'arme.** L'enregistrement sera réalisé sur présentation d'une photographie de bonne qualité de l'arme, afin de visualiser les différents marquages (marque, modèle, fabricant, calibre) et dans toute la mesure du possible, son numéro de série. Une pièce d'identité sera demandée ainsi qu'un justificatif de domicile.

## Où se rendre ?

Les sites listés ci-dessous seront ouverts **du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 (samedi et dimanche inclus) de 9h00 à 17h00.**

Arrondissement	Lieu de dépôt des armes abandonnées et d'enregistrement simplifié
<b>Avesnes sur Helpe</b>	Brigade de proximité de Sains du Nord 17, rue Haie Corbeau
<b>Cambrai</b>	Brigade de proximité de Carnières 22, rue des Rieux
<b>Douai</b>	Brigade territoriale autonome d'Arleux 422, rue Salvador Allende
<b>Dunkerque</b>	Brigade de proximité de Bollezeele 1, rue Maurice Cornette
<b>Lille</b>	Brigade de Phalempin 18, rue du Ponchelet
<b>Valenciennes</b>	Commissariat de Saint-Amand les Eaux 2, rue des tisseurs

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 03 28 20 59 28 pour une collecte à votre domicile.

Il est demandé d'utiliser un transport individuel pour se rendre à ces dépôts en cas d'abandon d'armes.

\*\*\*

Au-delà du 2 décembre 2022, l'enregistrement d'une arme héritée ou détenue restera possible tout comme son abandon auprès des commissariats et brigades. En revanche, l'exception d'absence de poursuites administratives ou judiciaires pour détention ou transport d'arme est uniquement valable pendant les 8 jours de l'opération nationale.

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)